



Les Négociations UNEDIC ne sont pas finies ! Journée d'actions et de mobilisations le mardi 23 décembre. À Marseille Tous devant le Medef à 10 h.

Vigilance maximum !

Les professionnels du spectacle vivant, de l'audio-visuel et de l'action culturelle manifestent une fois de plus leurs inquiétudes quant à l'issue des négociations de la prochaine Convention Unedic sur l'Assurance Chômage. Le Medef montre des signes de faiblesse et semble reculer sur certains points, renonçant notamment à la baisse immédiate des cotisations patronales. Notre mobilisation qui converge avec celles des agents de l'ANPE, des Assedic, des saisonniers et des collectifs de chômeurs y contribue.

Continuons la lutte !

Pourtant le compte n'y est pas, et à ce stade des négociations, les annexes 8 et 10 n'ont toujours pas été abordées, et tous les scénarios sont encore envisageables. Ce qui nous fait craindre le pire quant aux retombées sociales pour nos professions déjà gravement touchées par les protocoles de 2003 et 2006 que nous continuons à dénoncer.

Comment garantir l'accès aux ressources vitales : la santé, le logement ? La paupérisation ne peut que s'accroître dans ces conditions. Qui a intérêt à cette dégradation sociale ?

Dans le contexte économique actuel, il est prévu une forte augmentation du nombre de chômeurs accompagnée d'une réduction des offres d'emploi. Le caractère inédit de cette situation demande une réponse exceptionnelle. Nous rappelons ici aux négociateurs l'une des recommandations de la commission européenne du 26 novembre qui exhorte les Etats à augmenter le montant et la durée des allocations chômage.

Nous rappelons ici les propositions de la CGT qui apporteraient des solutions pour garantir des droits à tous les chômeurs, en élargissant les financements de l'assurance-chômage :

- Instauration d'une cotisation chômage sur les stocks-options.
- Majoration des cotisations des employeurs sur les emplois précaires et les temps partiels.
- Orientation des excédents de gestion de l'UNEDIC vers l'indemnisation.
- Remboursement par les employeurs des indemnités chômage perçues par le salarié dont le licenciement a été reconnu « sans cause réelle et sérieuse ».
- Enfin, une augmentation des cotisations patronales pour faire face à la crise et à l'afflux des demandeurs d'emploi.

Concernant plus spécifiquement notre secteur d'activité, nous revendiquons :

- L'instauration d'une annexe unique qui garantisse l'égalité de traitement entre tous.
- 507 heures sur les 12 derniers mois, dont au moins 338h dans les activités du spectacle, du cinéma et l'audiovisuel (ou 557 heures, dont les congés payés sur 12 mois).
- Le rétablissement de la date anniversaire, qui garantit la prise en compte de la totalité des heures travaillées
- La prise en compte des formations dispensées dans la limite de 120 heures par an.

À l'appel de la CGT Spectacle, CGT Assedic, Chômeurs Rebelles, Sud Culture Solidaires, CNT, AC !